

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 et 3 : Présentation du stage « et si l'école de l'égalité restait à inventer ? »

Page 4 : Modalités d'inscription - Comment y aller

N° 78 – octobre 2012

Déposé le 18 octobre 2012

Dispensé de timbrage

FSU Yvelines
24 rue J. Jaurès
78190 Trappes



édito

Quel avenir pour notre système éducatif ?

La concertation ouverte au début du mois de juillet pour la Refondation de l'École vient de se terminer. Tous les acteurs de l'Éducation ont échangé depuis le 6 juillet dernier sur l'avenir du système éducatif.

Il est regrettable que, malgré nos demandes répétées, les premiers intéressés, les personnels qui exercent au quotidien dans les établissements, n'aient pu bénéficier eux aussi d'un large temps de concertation.

Le rapport de la concertation dégage des questions centrales (refondation de la formation des enseignants, évolutions des pratiques pédagogiques, nécessité du travail collectif,) mais il affiche aussi des préconisations fondées sur de pseudo consensus et majoritairement refusés par les personnels concernés (école du socle, enseignements au collège, réforme des lycées, réforme du service public d'orientation, rapport enseignement professionnel – apprentissage).

On ne peut que déplorer que le rapport soit particulièrement silencieux sur les personnels non enseignants. Car pour lutter contre les inégalités sociales, qui dans notre pays déterminent fortement la réussite scolaire, il faut aussi améliorer la prise en charge des jeunes par des personnels spécialisés et le renforcement des équipes pluri-professionnelles.

La bonne marche du système éducatif nécessite que soient confortées les missions des personnels éducatifs, sociaux, de santé et administratifs.

Et si la loi est attendue pour améliorer la scolarisation des élèves, elle l'est aussi pour améliorer les conditions d'exercice de l'ensemble des personnels, leur formation, leur revalorisation. Les personnels ne pourraient concevoir que les évolutions nécessaires du système éducatif conduisent à dégrader ou alourdir leurs conditions de travail.

La réussite de tous les jeunes est notre raison d'être professionnelle et forme les bases de l'ensemble de nos revendications en matière d'éducation. Nous serons donc particulièrement attentifs et vigilants quant aux propositions ministérielles formulées lors des différentes phases de discussions et négociations.

À quelques semaines de notre congrès, le stage du 13 décembre sera aussi l'occasion d'affiner notre réflexion : inscrivez-vous nombreux !

Denis ANDREOLETY et Michel CHASTAN
Secrétaires Départementaux

Jeudi 13 décembre de 9h à 16h à Trappes

Et si l'école de l'égalité restait à inventer ?

La FSU 78 organise deux stages importants par an. Le premier traite de thèmes revendicatifs. Le second est plus centré sur les pratiques et la pédagogie, sans être pour autant un stage pédagogique.

Ces stages sont ouverts à tous syndiqués FSU et non-syndiqués. Il suffit de déposer sa demande (voir page 3).

A l'heure de la concertation sur l'école, des problématiques aussi importantes que la formation initiale et continue des maîtres, le recrutement, l'éducation prioritaire, les rythmes, les programmes et les contenus, la place du collège et du lycée sont à l'ordre du jour. Après des années où les coups portés contre le système éducatif en ont réduit fortement l'efficacité, nous ne pouvons que nous réjouir de ce nouveau contexte. Pour autant les dossiers importants mis sur la table nécessitent débats, analyses et perspectives. C'est là tout l'objet du stage proposé.

**Pour animer ce stage, nous avons invité :
Denis Paget et Gérard Aschieri,
membres de l'institut de recherche de la FSU**

Culture ou compétences ?

par Denis PAGET

Au lieu de courir derrière un improbable savoir minimum, inévitablement destiné aux élèves en difficulté, mieux vaudrait analyser sérieusement les raisons qui ont éloigné nombre d'entre eux des apprentissages scolaires. On y trouverait sans doute des raisons propres à la relation que de nombreux jeunes entretiennent avec la société, avec l'histoire familiale, avec les pratiques culturelles dominantes ou divergentes.

La réticence à entrer dans des savoirs construits et objectivés prend ses racines dans la conception individualiste de la société qui fixe l'idéal d'être soi avant d'appartenir au tout social. L'Ecole doit sans cesse lutter contre ces conceptions sans toujours emporter la conviction des jeunes. Notre conviction est qu'elle ne peut surmonter ces obstacles qu'en travaillant au cœur même de ces comportements culturels plutôt qu'en présupposant que tous les jeunes ont acquis la capacité à se mouvoir avec aisance dans l'attitude de l'élève qui adhère aux valeurs et pratiques culturelles de l'Ecole.

Or, la réponse institutionnelle se refuse à examiner sur le fond ces obstacles, en réduisant les réponses aux difficultés scolaires à la vaine recherche d'une transformation de la culture scolaire en somme de « compétences » plus ou moins transversales aux disciplines. Ce faisant, elle amplifie l'éloignement et l'incompréhension globale de quantité de jeunes de toute forme de culture, en vidant les contenus de leur valeur anthropologique et les disciplines de leur capacité à interroger le monde et à éveiller la conscience sociale.

Denis Paget est professeur de lettres dans un lycée du val de Loire. Parallèlement à sa vie d'enseignant, il a exercé la responsabilité des programmes et des questions pédagogiques au sein du Snes-Fsu.

Loin de remettre en cause la hiérarchie absurde des savoirs au sein du système scolaire, loin d'aider les disciplines scolaires à poursuivre leur évolution historique et à enseigner les modes de pensée et les méthodologies du travail intellectuel, les contempteurs de la culture et les thuriféraires du « socle » ne cachent pas leur souhait d'une « école du socle » qui prolongerait indéfiniment les méthodes et la polyvalence des maîtres du premier degré jusqu'à la fin du collège.

S'il faut remettre au goût du jour l'exemplarité des œuvres marquantes de l'humanité, il faut aussi en montrer l'historicité au sens où elles sont une réponse, à un moment donné, à des problèmes humains, techniques, scientifiques ou sociaux, en invitant les élèves à produire aussi leur « chef-d'œuvre » individuellement et collectivement sur des durées plus longues que celle de l'exercice ou du devoir scolaire, a fortiori que celle de telle ou telle **m i c r o o u m a c r o c o m p é t e n c e .**

Nous proposons d'étendre l'apprentissage d'une culture commune à tous les élèves jusqu'à 18 ans – en couplant cette exigence avec des spécialisations au niveau du lycée - et d'en profiter pour revoir en profondeur la nature, la sélection et la progression des savoirs enseignables sur la base des valeurs humaines essentielles que sont l'humanité, l'altérité, la réciprocité et l'universalité confrontée aux particularismes culturels. Nous entendons renforcer ainsi le caractère identitaire de la culture transmise en la confrontant davantage aux cultures qui nous traversent et aux diverses pratiques de références.

Un tel travail suppose de sortir les contenus sélectionnés et la fabrication des programmes du pouvoir des seuls experts, surtout quand ceux-ci ne connaissent rien au métier d'enseignant ; et donc de soigner les procédures démocratiques qui stimulent la controverse et la recherche du consensus, même s'il est provisoire.

Construire un vrai "commun" pour la réussite de tous

par Gérard Aschieri

Vu de loin, le "socle commun" peut apparaître comme une évidence dont on a du mal à comprendre pourquoi il divise autant entre partisans et adversaires farouches. L'idée de s'accorder sur ce que tous les élèves doivent maîtriser à l'issue de leur scolarité obligatoire peut sembler relever du bon sens. Le socle ainsi conçu apparaît comme un objectif à atteindre qui donne du sens et de la cohérence aux enseignements. Il permet de mettre en relation les disciplines éclatées. Il semble un gage de démocratisation à l'inverse des choix actuels qui visent à exclure de façon précoce une partie des élèves. Une bonne idée mal appliquée ? C'est ce que disent certains de ses partisans et qu'illustre une déclaration commune du Sgen, de l'Unsa, du Crap, de la FCPE etc... Manque de moyens, insuffisances de formation, conception discutable des contenus...se conjuguaient pour faire de ce socle autre chose que l'instrument démocratique qu'il devrait être.

Et si c'était l'inverse ? Et si la mise en place de ce socle dit commun était en réalité un des instruments de cette politique ? Si au lieu d'être entravée par les suppressions de postes elle était conçue pour les justifier ?

En effet même si les batailles syndicales ont contribué à en élargir le contenu, une des caractéristiques du "socle commun" est de prétendre séparer ce qui est "essentiel", et donc offert à tous, de ce qui est non pas "superflu" mais renvoyé à un autre type d'offre : une offre dont la caractéristique est de ne pas s'adresser à tous alors qu'elle correspond à des "indispensables" pour s'insérer dans la société, jouir de la plénitude de ses droits humains et jouer son rôle de citoyen ; c'est d'une certaine manière ce que suggère la fameuse image de Philippe Meirieu sur ceux qui auront droit au socle seul et ceux qui auront en plus la statue. La métaphore même de socle est significative à cet égard avec ce qu'elle suggère en termes de fermeture et d'absence de dynamique.

Or précisément, lorsqu'on y regarde de près, le socle ne débouche sur rien. Il ignore largement la question de la poursuite d'études en devenant une fin en soi. En fait l'objectif du socle se substitue à celui de faire acquérir à tous les jeunes une qualification reconnue et s'inscrit dans la pérennisation d'une scolarité obligatoire limitée à 16 ans. La notion de compétences qu'il contient- et qui n'est qu'une caricature de ce que les pédagogues mettent dans ce mot - confirme d'une certaine façon cette substitution et lui donne son sens social. Et c'est en cela qu'il est non pas un objectif ambitieux mais le signe d'un abandon des ambitions pour une partie des élèves.

Il n'en reste pas moins vrai que confrontés à la présence massive de l'échec, à des évictions précoces qui menacent de s'accroître on pourrait se dire que le socle commun a au moins une utilité, celle de donner des objectifs réalistes à court terme, une sorte d'étape intermédiaire qu'il serait bon d'atteindre pour donner à tous une garantie et permettre d'aller plus loin.

Cette préoccupation est légitime ; encore faudrait-il se poser la question du contenu qu'on y met et surtout de son inscription dans un projet de poursuites d'études pour tous dans le cadre d'une scolarité portée à 18 ans. Il conviendrait que le socle ne soit pas une finalité en soi mais permette bien de construire la "statue", que le commun soit celui de la réussite de tous.

Pour ce faire je pense qu'on peut y répondre autrement, en essayant de travailler ensemble, premier et second degré, pour construire ce qu'on appelle "culture commune" (mais le nom n'est pas essentiel) et de lui donner du contenu en réfléchissant en termes d'étapes, de degrés (au sens de marches), de dynamiques et d'articulations plutôt que de socle mais aussi en travaillant sur les méthodes permettant à la fois de faire franchir à tous ces marches et de faire en sorte que ceux qui en ont raté une ne soient pas définitivement en retard. J'ai conscience que c'est un défi redoutable et un travail énorme mais qui mieux qu'une fédération comme la FSU à les moyens de l'impulser ? et je suis convaincu que si nous dépassons la querelle des mots pour le proposer nous trouverions dans la recherche et dans le monde associatif des forces pour y participer.

Les débats qui viennent d'être lancés sur l'école sont sans doute une occasion à saisir pour essayer de progresser ensemble.

Secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010, Gérard Aschieri est l'auteur de plusieurs ouvrages :

« [Publique ou privée : quelle école pour nos enfants ?](#) », Co-écrit avec [P. Roux](#)
[Faut-il supprimer la carte scolaire ? Alain Madelin vs Gérard Aschieri](#)

« [Réussir notre école](#) », co-écrit avec [Danielle Michel-Chich](#)
[Qu'est-ce que la FSU?](#)

Faites la demande d'autorisation par voie hiérarchique suivant le modèle joint page 4 avant le 13 novembre 2012

et inscrivez-vous auprès de la FSU 78 (cf talon réponse page 4)

S'inscrire au stage de formation syndicale du Jeudi 13 décembre 2012 :

C'est un droit !

Attention faites les deux démarches :

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, organisés par un organisme agréé comme le Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

1° Déposez votre demande par voie hiérarchique impérativement avant le 13 novembre (attention aux congés scolaires)

Pour s'inscrire, il faut recopier la demande ci-dessous à la main ou la télécharger sur le site FSU78 et l'adresser par voie hiérarchique au Recteur ou au directeur des services académiques de l'éducation ou à son équivalent selon le cas, un mois avant la date du stage.

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

Adressé à Monsieur le Recteur **OU** à Monsieur le Directeur des services académiques

Sous couvert du chef d'établissement **OU** de l'IEN ..

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires *, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 13/12/12 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Maison des Familles rue J Zay à Trappes.

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009 pour le fonction publique et arrêté du 30/11/2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale)

A....., le..... Signature

* Pour les non titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État.

En cas de difficultés, prévenir rapidement la section qui interviendra pour faire respecter vos droits.

Seule, la nécessité de service dûment justifiée peut engendrer un refus.

Ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement ou IEN) qui peuvent refuser, mais uniquement le Recteur ou le Directeur académique.

L'absence de réponse à votre demande équivaut à autorisation.

Les stages syndicaux : les collègues y ont droit individuellement.

La continuité du service public et le remplacement des personnels qui partent en stage est du ressort de l'IA. Les collègues n'ont pas à pâtir du manque de moyens de remplacement.

Comment se rendre à la Maison des Familles rue Jean Zay à Trappes?

Voir plan d'accès détaillé sur le site FSU Yvelines.

2° Inscrivez-vous impérativement,

soit en renvoyant le talon ci-dessous à la FSU-78, 24, rue Jean Jaurès, 78190 TRAPPES, soit par fax : 01 30 51 28 66 - soit par e-mail : fsu.yvelines@wanadoo.fr

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone :/...../...../..... **Courrier électronique :**@

Affectation : **Catégorie :**

Syndiqué(e) FSU : **oui** Syndicat National : **non**

S'inscrit au STAGE du jeudi 13 décembre à Trappes Début du stage : 9h - accueil dès 8h30. Fin du stage : 16h

Déjeunera le midi (repas convivial sur place): **oui** **non** (important pour réserver les repas)
9 € à payer sur place. *Plan d'accès sur Site FSU Yvelines ou sur demande.*

